

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1258

25 juin 2007

SOMMAIRE

3T Solutions S.A.	60367	Luxfenster S.à r.l.	60383
Aderland Holding S.A.	60381	Mansford France Fund I S. à r.l.	60375
Axome S. à r.l.	60379	Melio Luxembourg International S.à r.l.	60369
Captiva Capital III GP S.à r.l.	60356	MF 1 S. à r.l.	60375
CEREP Asnières S.à r.l.	60372	MF 2 S. à r.l.	60374
CEREP Bac S.à r.l.	60372	MF 3 S. à r.l.	60374
CEREP Corvin One S.à r.l.	60379	MF Industrial Investments S.à r.l.	60375
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	60338	Multicasting Technologies S.A.	60382
Diafor S.A.	60380	OCM Luxembourg OPVS VII S.à r.l.	60347
Dretschler FR S.à r.l.	60377	Olle Olsson Reinsurance	60382
Dretschler IT S.à r.l.	60372	Pierso S.à r.l.	60376
Elma S.A.	60376	Red River S.A.	60367
Fin-Contrôle S.A.	60381	Samia S.A.	60380
Foralim S.A.	60377	Skandinaviska Enskilda Reinsurance	60381
General Bâti-Lux S.A.	60369	Sofigest	60371
Gutland, Société luxembourgeoise de pro- motion et de construction immobilières	60346	Solma S.A.	60380
Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	60381	St Benoit Private Management S.A.	60369
Jomago S.à r.l.	60375	Still@Services S.à r.l.	60372
Kingreal Company S.A.	60379	Vattenfall Reinsurance S.A.	60376
Klaveness Re S.A.	60377	Wind Acquisition Finance II S.A.	60376
Lowlands Holding S.A.	60380	WP Roaming I S.à r.l.	60364
		Zoufftgen S.C.l.	60369

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of April.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

- CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, hereby represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, hereby represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have decided to draw up the following articles of incorporation of a «société en commandite simple» which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a «société en commandite simple», which will be governed by the laws pertaining to such entity (the «Company»), and by current Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The Company has the following corporate object:

The purposes for which the Company is established are to undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies that the Company belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies that the companies belongs in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also carry out any such transactions, which are related directly or indirectly to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

The dissolution of the Company will require the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Art. 4. The Company will have the name CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED LUXEMBOURG S.C.S.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating unanimously.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In no event shall the Company's registered office be located or otherwise organized under the laws of the United States or any U.S. state.

Capital - Issued shares - Share premium

Art. 6. The authorised and issued share capital is fixed at USD 100,000.- (hundred thousand United States Dollars) represented by 500 (five hundred) issued shares with a nominal value of USD 200.- (two hundred United States Dollars) each, divided into 75 (seventy-five) unlimited shares for CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, the unlimited shareholder («commandité»), and 425 (four hundred twenty-five) limited shares for CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED, the limited shareholder («commanditaire»).

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder's meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

The shares of the Company shall be paid up at such time and such proportion and manner as determined by the general meeting of shareholders, provided that, in any case, they shall have been fully paid up within the period of one (1) year as from their issuance.

Art. 7. Each time a premium is paid to the Company for an issued share, either by a limited or by an unlimited shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of a share premium is resolved under the conditions of the Law, such repayment shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid the said share premium.

In case of liquidation of the Company, the share premium shall be repaid to the shareholder having paid this share premium prior to the closing of the liquidation and any repayment of share capital and distribution of liquidation proceeds to the shareholders.

Art. 8. Each unlimited and limited issued share confers identical voting rights in shareholders meetings.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

A shareholder may only hold one class of shares, either limited or unlimited.

Art. 10. Unlimited shares are non transferable unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholders by way of a resolution of a general meeting.

Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by the majority of the limited shareholders by way of a resolution of the general meeting.

Any transfer of unlimited or limited shares will be duly registered in the share register of the Company, which will be maintained at the registered office of the Company.

Liability of the shareholders

Art. 11. Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. They may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The limited shareholders shall take no part in the management of the Company in the meaning of article 12 of the Articles, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unanimous vote of all the shareholders (limited and unlimited).

Such collective decisions may concern notably, but are not limited to,:

- A. the amendment of any provision of these Articles; and
- B. the change of the general nature of the Company's business.

The following decisions taken by the manager(s) of the Company, which exceed an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro), will require the prior approval of the shareholders of the Company before their implementation:

- A. selling, exchanging, leasing, mortgaging, pledging, or transferring all or substantially all of the Company's assets (other than in the ordinary course of business),
- B. incurring debt in the Company (other than in the ordinary course of business),
- C. borrowing or lending money, making, delivering, or accepting any commercial paper, or executing any mortgage, security agreement, bond, lease, or contract to conduct any activity other than lending funds in the ordinary course of business,
- D. possessing property of the Company, or assigning any rights in property of the Company, for other than a Company purpose.

Otherwise than in the frame of the liquidation of the Company, the shareholders of the Company do not have a right to partition the Company. Thus, they specifically renounce, waive, and forfeit all rights, whether arising under contract or statute or by operation of law, to seek, bring or maintain any action in any court of law or equity for partition of the Company or any assets of the Company, or any interest which is considered to be Company property (regardless of the manner in which title to any property is held).

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are prepared and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The inventory, balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the approval of the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit.

The balance of the net profit may be distributed by the shareholders' meeting to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. The shareholders, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder.

When the liquidation of the Company is closed, the proceeds of the Company will be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholdings.

Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

In any event of dispute involving the Company or these Articles, the shareholders of the Company irrevocably agree that the courts of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction.

In no event shall the shareholders bring any proceeding involving the Company or these Articles in a jurisdiction that would apply the laws of the United States or any U.S. state. The shareholders of the Company irrevocably waive any objection that a proceeding involving the Company or these Articles brought in a competent court outside the United States should be heard by a court inside the United States of America, and waive any claim that such a proceeding has been brought in an inconvenient or unsuitable forum.

Transitory measures

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription

Pursuant to article six:

- the 75 (seventy-five) unlimited shares have been subscribed by CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED; and
- the 425 (four hundred twenty-five) limited shares have been subscribed by CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED.

CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED and CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED undertake to pay their shares according to the instruction given by the shareholders' meeting.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 74,780.30 (seventy-four thousand seven hundred and eight euro thirty cents).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,700.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named Companies, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following manager:

CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the law of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House 19, Town Range, Gibraltar.

The duration of its mandate is undetermined.

According to article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

- 2) The registered office of the Company is fixed at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3) It is resolved that the Company sets up, as the sole shareholder, a Luxembourg limited liability company («société à responsabilité limitée») to be named CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., which will be incorporated on or around 16 April 2007 (the «Incorporation») with a share capital of USD 100,000.- (hundred thousand United States Dollars).

4) It is resolved and requested to the shareholders of the Company to fully pay up all the subscribed shares within 30 days as from the date hereof in order to allow the Company to pay the shares of CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

In this respect, the Company being the sole shareholder of CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., all the shareholders of the Company are instructed to pay directly the amount of their contribution to the Company, amounting globally to USD 100,000.- (hundred thousand United States Dollars), on the bank account of CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., so as to satisfy at the same time the payment of their debt of payment of the shares towards the Company and of the debt of the Company towards CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., by the mechanism of the delegation of payment.

It is resolved to grant a power of attorney to Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and/or Mr. Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in order to authorise them to carry out all actions as he find necessary or desirable in order to achieve the Incorporation and to execute the incorporation deed of CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., including its articles of association and its first shareholder's resolutions, in the name and on behalf of the Company, including signing and drawing up documents and instruments and filing the same with all relevant Luxembourg authorities in connection with the matters outlined above.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies' holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed at Luxembourg.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, représentée aux présentes par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, représentée aux présentes par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont décidé de dresser comme suit les statuts d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple, régie par les lois régissant une telle entité (ci-après la «Société»), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est le suivant:

Les objectifs en vue desquels la Société est constituée sont d'entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, le management, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés.

De plus, la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés que la Société, dans n'importe quelle forme et l'administration, le management, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est formée pour une durée indéterminée.

N'entraîneront pas la dissolution de la société: la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

La dissolution de la Société nécessitera le consentement unanime de tous les associés de la Société.

Art. 4. La Société aura le nom CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED LUXEMBOURG S.C.S.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être décidé de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par une résolution prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social de la Société pourra être transférée au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants par une décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

En aucun cas, le siège social de la Société sera situé ou autrement organisé sous les lois des Etats-Unis ou celles de tout autre Etat américain.

Capital - Parts sociales émises - Prime d'émission

Art. 6. Le capital est fixé à 100.000,- USD (cent mille Dollars américains), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales émises d'une valeur nominale de 200,- USD (deux cents Dollars américains) chacune, elles-mêmes divisées en 75 (soixante-quinze) parts sociales de commandité pour CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, le commandité, et 425 (quatre cent vingt-cinq) parts sociales de commanditaire pour CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED, le commanditaire.

Le capital pourra être modifié à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Les parts sociales de la Société seront libérées à l'époque et en proportion et selon les modalités telles que décidées par l'assemblée générale des associés, à condition qu'en tout état de cause, elles aient été entièrement libérées dans une période d'une (1) année à partir de l'émission de ces parts.

Art. 7. A chaque fois qu'une prime est payée à la Société pour une part sociale émise, que ce soit par un commandité ou par un commanditaire, celle-ci doit être allouée à un compte spécifique de prime d'émission créé dans ce but.

A chaque fois que le remboursement d'une prime d'émission est effectué dans les conditions de la Loi, ce remboursement doit être fait au bénéfice exclusif de l'associé ayant payé ladite prime d'émission.

En cas de liquidation de la Société, la prime d'émission sera remboursée à l'associé ayant versé cette prime d'émission avant la clôture de la liquidation et tout remboursement du capital social et distribution des bénéfices de liquidation aux associés.

Art. 8. Chaque part sociale émise des commandités ou des commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les co-détenteurs de parts sociales doivent désigner une personne unique pour les représenter auprès de la Société.

Un associé ne peut détenir qu'une classe de parts sociales, soit des parts sociales de commandité ou des parts sociales de commanditaire.

Art. 10. Les parts sociales de commandité ne sont pas transférables à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité des commanditaires lors d'une assemblée générale.

Les parts sociales de commanditaire sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales de commanditaire ne sont pas transférables au tiers à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité des commanditaires lors d'une assemblée générale.

Tout transfert de parts sociales de commandité ou de commanditaire doit être enregistré dans le registre d'associés de la Société, qui sera conservé au siège social de la Société.

Responsabilité des associés

Art. 11. Suite aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription de ou extraite de ces minutes devra être signée par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle dite réunion.

Art. 13. Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 12 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

Assemblées générales

Art. 14. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives indifférent du nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par le vote anonyme des associés (commandités ou commanditaires), tous présents ou représentés.

Ces décisions collectives peuvent concerner notamment, mais ne sont pas limitées à,:

- A. la modification de toute disposition de ces Statuts; et
- B. le changement de la nature générale des affaires de la Société.

Les décisions suivantes prises par le(s) gérant(s) de la Société, qui excèdent un montant de 1.000.000,- EUR (un million Euros), exige l'approbation préalable des associés de la Société avant leur exécution:

A. vendre, échanger, louer, hypothéquer, gager, ou transférer tout ou substantiellement tous les actifs de la Société (en dehors du cours ordinaire des affaires),

B. endetter la Société (en dehors du cours ordinaire des affaires),

C. emprunter ou prêter de l'argent, faire, délivrer, ou accepter tout document commercial, ou exécuter toute hypothèque, contrat de sûretés, obligations, locations, ou conduire toute activité autre que prêter des fonds en dehors du cours ordinaire des affaires,

D. posséder les biens immeubles de la Société, ou céder tout droit dans les biens immeubles de la Société, pour un autre objet que celui de la Société.

Autrement que dans le cadre de la liquidation de la Société, les associés de la Société n'ont pas le droit de démembrer la Société.

Ainsi, ils renoncent et abandonnent tout droit émanant d'un contrat ou législation ou par l'opération de la loi, pour chercher, apporter ou maintenir toute action dans toute juridiction pour le démembrement de la Société ou tout actif de la Société, ou tout intérêt qui soit considéré comme bien de la Société (en dépit de la manière par laquelle le titre de propriété est tenu).

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social de la Société, un bilan (qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives), ainsi qu'un compte de profits et pertes sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan dans un délai de six mois à partir de la fin de l'exercice social.

Art. 17. Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, et le compte de pertes et profits.

Art. 18. L'excédent favorable du compte annuel de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué entre le/les associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans la Société.

Art. 19. Les associés, sur proposition du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent décider d'effectuer des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et étant démontré que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices à reporter et les réserves disponibles, moins les pertes à reporter et les sommes allouées à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts (le cas échéant).

Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par l'associé commandité.

L'excédent de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 21. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

En cas de désaccord impliquant la Société ou ces Statuts, les associés acceptent irrévocablement que les tribunaux luxembourgeois seront seuls compétents.

En aucun cas, les associés ne pourront engager une procédure impliquant la Société ou ces Statuts devant une juridiction qui appliquerait les lois des Etats-Unis d'Amérique ou celles de tout autre Etat américain.

Les associés de la Société renoncent irrévocablement à toute objection qu'une procédure impliquant la Société ou ces Statuts introduite devant une juridiction compétente en dehors des Etats-Unis d'Amérique devrait être entendue par un tribunal aux Etats-Unis d'Amérique, et renoncer à toute plainte qu'une telle procédure a apporté devant une juridiction inopportune ou malséante.

Mesures transitoires

Le premier exercice social commencera dès la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Conformément à l'article six:

- les 75 (soixante-quinze) parts sociales de commandité ont été souscrites par CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED; et

- les 425 (quatre cent vingt-cinq) parts sociales de commanditaire ont été souscrites par CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED.

CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED et CLIFFS (GIBRALTAR) LIMITED s'engagent à payer leurs parts sociales en accord avec les instructions données par l'assemblée générale.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 74.780,30 (soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt euros trente centimes).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.700,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les sociétés sus-nommées, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs qui incombent à cette assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par le gérant suivant:

CLIFFS (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar.

La durée de son mandat est indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature unique de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est fixé au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3) Il est décidé que la Société constitue, en tant qu'associé unique, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le nom sera CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., qui sera constituée le ou aux environs du 16 avril 2007 (la «Constitution») avec un capital social de 100.000,- USD (cent mille Dollars américains).

4) Il est décidé et demandé aux associés de la Société de payer en totalité le capital social souscrit dans les 30 jours à partir de cette date afin de permettre à la Société de payer les parts sociales de CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Dans cette mesure, il est rappelé que la Société, étant l'associée unique de CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., a demandé à ses associés de la Société de payer directement le montant de leurs apports à la Société, c'est à dire 100.000,- USD (cent mille Dollars américains), sur le compte bancaire de CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., afin de satisfaire en même temps que le paiement de leur dette de paiement de leurs parts sociales à la Société, la dette de la Société envers CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., par le mécanisme de la délégation de paiement.

Il est également décidé de donner procuration à Mme Annick Braquet, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, et/ou M^e Raphaël Collin, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, dans le but de les autoriser à mener toutes les actions qu'ils jugent nécessaires ou pertinentes au regard de la Constitution et de la signature de l'acte constitutif de CLIFFS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l., incluant ses statuts et sa première assemblée d'associés, au nom et pour le compte de la Société, y compris la signature et la rédaction d'actes ainsi que leur enregistrement auprès des autorités compétentes, en rapport avec les opérations décrites ci-dessus.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte, à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire, la personne sus-mentionnée a signé avec nous, le Notaire, le présent acte à Luxembourg.

Signé: A. Braquet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4424.- Reçu 748,62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058169/242/484.

(070059935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Gutland, Société luxembourgeoise de promotion et de construction immobilières, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.500,00.

Siège social: L-5614 Mondorf-les-Bains, 2, Daundorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.520.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 10 du 17 janvier 1973; acte modi-

ficatif reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de son collègue empêché, Maître André Schwachtgen, en date du 23 décembre 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 67 du 3 avril 1976; actes modificatifs reçus par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 121 du 9 mai 1983, en date du 29 juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 269 du 16 septembre 1985, et en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 115 du 27 avril 1989; actes modificatifs reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 466 du 9 octobre 1993, et en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1158 au 1^{er} août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

GUTLAND

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007058775/2075/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01617. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 127.461.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM OPPORTUNITIES FUND VII, L.P., a limited partnership organised under the Laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States,

represented by M^e Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporatename. There is formed a private limited liability company under the name of OCM LUXEMBOURG OPPS VII S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

(d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(e) enter into agreements, including, but not limited to:

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), and (e) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The Company may also create and issue (i) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or the «Managers»). The members of the Board of Managers need not be shareholders.

8.2 They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and agent of the Board of Managers.

11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business Year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

Chapter VI. Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 17.3 of these Articles.

Chapter VII. Applicable Law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Transitory provision. The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM OPPORTUNITIES FUND VII, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christopher Boehringer, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and

- Mr. Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM OPPORTUNITIES FUND VII, L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis,

représentée par M^e Figen Eren, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OCM LUXEMBOURG OPVS VII S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

(c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par toute loi applicable;

(d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;

(e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e)1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e)1 et 2 ci-dessus.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de classe H «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune (collectivement les Parts Sociales Tracker et individuellement une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Tracker seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

5.3 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale Tracker d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Tracker, et en portera la lettre correspondante.

5.4 Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

8.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et agent du Conseil de Gérance.

11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des associés - Votes.

13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui

13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'Assemblées Générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les

Associées sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

Titre VI. Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des Associés ou en vertu de la Loi, le(s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue à l'Article 17.3 des présents Statuts.

Titre VII. Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

21. Disposition transitoire. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM OPPORTUNITIES FUND VII, L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher Boehringer, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Szymon Dec, conseil, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

- Monsieur Hugo Neuman, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4416. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058166/242/498.

(070059938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.403.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.025

hereby represented by Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated, as follows:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation,

acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 37,500.-, (thirty-seven thousand five hundred Euro) represented by 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis à vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company shall appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprise) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing Law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 37,500.-, (thirty-seven thousand five hundred Euro).

All these 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 37,500.-, (thirty-seven thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of the incorporation of the Company to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted unanimously the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 2 (two), constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a. Mrs Catherine Grandjean, born on 30th May 1959 in Albertville (Zaire), with address at 10, rue Follereau, in L-5352 Oetrange, (Luxembourg), and

b. Mr Hervé Chopard, born on 14th March 1972 in Cagnes sur Mer (France), with professional address at c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, in 75648 Paris cedex 13, (France).

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et de Société sous le numéro B 92.025.

ici représentée par Aldric Grosjean, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la qualité en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts constitutifs d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer

par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 37.500,- EUR (trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 37.500 (trente-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou e-mail).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes quand elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 37.500 (trente-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 37.500,- EUR (trente-sept mille cinq cents euros).

Toutes ces 37.500 (trente-sept mille cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 37.500,- EUR (trente-sept mille cinq

cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 2 (deux).
2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a. Mme Catherine Grandjean, née le 30 mai 1959 à Albertville, Zaïre, résidant professionnellement au 10, rue Follereau, à L-5352 Oetrange, Grand Duché de Luxembourg, et
 - b. M. Hervé Chopard, né le 14 mars 1972 à Cagnes sur Mer, France, résidant professionnellement au c/o IXIS CIB47 Quai d'Austerlitz, à 75648 Paris cedex 13.
3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Grosjean, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4387. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058109/242/449.

(070059124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of WP ROAMING III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, pursuant to a proxy dated 3 May 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole member of WP ROAMING I S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 108.604 and incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, on 10th June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1073 of 21st October 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of notary Henri Hellinckx on 5th October 2005, published in the Mémorial number 358 of 17th February 2006.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all sixty two thousand three hundred and sixty eight (62,368) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three million one hundred and eighteen thousand four hundred Euro (€ 3,118,400.-) to three million three hundred ninety-six thousand four hundred Euro (€ 3,396,400.-) by the issue of five thousand five hundred sixty (5,560) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and the

allocation of sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account in consideration of a contribution in kind by the sole member of the Company.

B. Subscription for and payment of the shares by the sole member of the Company to be issued and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from three million one hundred and eighteen thousand four hundred Euro (€ 3,118,400.-) to three million three hundred ninety-six thousand four hundred Euro (€ 3,396,400.-) by the issue of five thousand five hundred sixty (5,560) new shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each to be subscribed for by the sole member of the Company and the allocation of sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account.

The new shares referred to above have been subscribed for and paid in full by the sole member of the Company, prenamed, represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, pursuant to a proxy dated 3 May 2007.

The sole member of the Company is making a contribution against the issuance of shares in the Company which consists of five thousand five hundred and sixty (5,560) shares held by the sole member in WP MERGER S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg with registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg.

The above contribution in kind has been valued at two hundred seventy eight thousand sixty Euro (€ 278,060.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by the Board of Managers, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The managers are of the opinion that the net contribution in kind as set out above being 5,560 shares held by WP ROAMING III S.à.r.l. in WP MERGER S.à.r.l., will be equal to € 278,060.- which will correspond at least to the value of the shares to be issued by the Company and the allocation of €60 to the share premium account, and that, accordingly, the Company may issue 5,560 shares to WP ROAMING III S.à.r.l. and allocate € 60.- to the share premium account, for a total value of € 278,060.-»

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues five thousand five hundred sixty (5,560) shares in the Company with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.

Proof of the transfer of the contribution by the sole member of the Company to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at three million three hundred ninety-six thousand four hundred Euro (€ 3,396,400.-) divided into sixty-seven thousand nine hundred twenty-eight (67,928) shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP ROAMING III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, en vertu d'une procuration datée du 3 mai 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), en tant qu'associé unique de WP ROAMING I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.604, et constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1073 du 21 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Henri Hellinckx le 5 octobre 2005 publié au Mémorial numéro 358 du 17 février 2006.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter:

1. L'associé unique détient toutes les soixante deux mille trois cent soixante-huit (62.368) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trois millions cent dix-huit mille quatre cents euros (€ 3.118.400,-) à trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (€ 3.396.400,-) par l'émission de cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et l'allocation de soixante euros (€ 60,-) au compte prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature par l'associé unique de la Société.

B. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales devant être émises et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trois millions cent dix-huit mille quatre cents euros (€ 3.118.400,-) à trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (€ 3.396.400,-) par l'émission de cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société et l'allocation de soixante euros (€ 60,-) au compte prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales précitées ont toutes été souscrites et payées intégralement par l'associé unique de la Société précité, représenté par M^e Maryline Esteves, maître en droit, en vertu d'une procuration en date du 3 mai 2007

En contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société fait un apport de cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales détenues par l'associé unique dans WP MERGER S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à deux cent soixante-dix-huit mille soixante euros (€ 278.060,-) conformément à un Rapport d'Evaluation du Conseil de Gérance en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente à des fins d'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Les gérants sont d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus de 5.560 parts sociales détenues par WP ROAMING III S.à.r.l. dans WP MERGER S.à.r.l., équivaut à € 278.060,- lesquels correspondent au moins à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société et à l'allocation de 60,- € au compte prime d'émission, et que, par conséquent la Société peut émettre 5.560 parts sociales à WP ROAMING III S.à.r.l. et allouer € 60,- au compte prime d'émission, pour une valeur totale de € 278.060,-.»

Contrepartie

La Société émet en contrepartie de l'apport en nature précité, cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

Preuve du transfert de l'apport par l'associé unique de la Société à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (€ 3.396.400,-) représenté par soixante-sept mille neuf cent vingt-huit (67.928) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à approximativement 4.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007, Relation: EAC/2007/4634. — Reçu 2.780,60 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058569/272/133.

(070060288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**3T Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Red River S.A.).**

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.964.

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RED RIVER S.A.) ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.964, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Fays, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en 3T SOLUTIONS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, à L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- le commerce organisé en tous genres;
- la fonction d'entrepreneur de transports nationaux et internationaux de voyageurs et de marchandises;
- l'achat, la vente, la mise en valeur et la commercialisation de tous les produits et déchets de toutes sortes (non toxiques) pouvant se prêter au recyclage;
- le transport par container ou autres moyens de marchandises de toutes sortes;
- l'étude et le recyclage/triage de tous déchets ainsi que l'évaluation d'équipements nécessaires;
- la mise à disposition et ou la location de poubelles, petits containers, containers industriels, bureaux, compacteurs, camions, toilettes mobiles, installations fixes ou mobiles de traitement de déchets;
- le négoce en location de véhicules, machines industrielles et matériels divers ainsi que la mise à disposition d'une main d'oeuvre qualifiée;
- l'exécution et la soumission des transports nationaux et internationaux par route de voyageurs et marchandises;
- le négoce de matériaux de bâtiment en tous genres ainsi que l'isolation;
- le négoce de produit d'hygiène/d'alimentaire en tous genre.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, la constitution de filiales à l'étranger, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de

surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

4.- Nominations statutaires.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en 3T SOLUTIONS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de 3T SOLUTIONS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, à L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Les administrateurs démissionnaires déclarent que la société n'a pas eu des activités depuis sa constitution jusqu'à date des présentes et se portent garant personnellement, pour autant que de besoin, de tout passif éventuel pouvant exister à charge de la société à l'heure actuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration qui se composera dès lors comme suit:

a) Madame Maria Susete De Oliveira Rodrigues, administrateur de société, née à Barreiro de Besteiros Tondela, (Portugal), le 28 janvier 1980, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim;

b) Monsieur Serge Colmar, administrateur de société, né à Nilvange, (France), le 17 novembre 1950, demeurant à F-57100 Thionville, St. Marie-Manon, (France);

c) Monsieur Antonio Manuel Esteves Verdete, employé privé, né à Maiorca - Figueira da Foz, (Portugal), le 6 mai 1974, demeurant à L-5533 Remich, 15, Esplanade.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Serge Colmar, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle et disposant d'un droit de co-signature obligatoire.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, E. Fays, M. S. De Oliveira Rodrigues, S. Colmar, A. M. Esteves Verdete, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2007. Relation GRE/2007/1139. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058192/231/110.

(070059795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007058553/5770/12.

(070060269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

General Bâti-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

R.C.S. Luxembourg B 100.197.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058590/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00635. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Melio Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 614.691.405,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058772/5142/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02142. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Zoufftgen S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg E 3.374.

STATUTS

L'an deux mille sept, le 12 avril.

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Breckler, gérant de société, né le 22 août 1968 à Amnéville (F), demeurant à L-1617 Luxembourg, 39/41, rue de Gasperich,

2. Madame Véronique Damsin, gérante de société, née le 28 novembre 1960 à Charleroi (B), demeurant à L-5351 Oetrange, 2a, Op de Horbett,

3. La société à responsabilité limitée RIBAMBELLE 4 S.à r.l., établie et ayant son siège sociale à L-1617 Luxembourg-Gasperich, 39-41, rue de Gasperich, représentée par son gérant administratif, le sieur Eric Breckler.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils entendent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination ZOUFFTGEN S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de trente (30) années.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à mille euros (1.000,- EUR), divisé en cent (100) parts de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 6. Un droit de préemption mutuel est créé au profit de chacun des associés lors de la vente par un co-associé de ses parts sociales. Le prix à verser sera le prix du marché à la date de la cession.

Art. 7. a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

b) Les parts sont incessibles à des tiers, sauf le non exercice du droit de préemption prévu à l'article 6 par les autres associés, sinon un accord de tous les associés de céder les parts à un tiers.

c) La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légitimes de l'associé décédé.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une et même personne.

Art. 11. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérant(s) de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois quarts.

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois quarts.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le ou les gérants pourront convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois quarts des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants peuvent substituer dans leurs pouvoirs toute personne, même non associée.

La société sera valablement engagée par la signature d'un gérant, respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de cette substitution.

Pour le cas où plus d'un gérant serait désigné par l'assemblée des actionnaires, chaque gérant pourra agir seul pour tout acte ou engagement d'une valeur inférieure à cinq mille euros (5.000,- EUR).

Sans préjudice de l'alinéa 2 de l'article 13 des présents statuts, le ou les gérants pourront renoncer à tout droit de privilège du vendeur ou d'action résolutoire, avec ou sans constatation de paiement, consentir à toute mainlevée, avec ou sans constatation de paiement, passer tout acte de crédit à accorder à la société avec tout institut de crédit, consentir toute promesse d'hypothèque ou affectation hypothécaire sur les biens sociaux.

Toutefois, si le tiers a connaissance que les décisions du gérant devront être préalablement autorisées par l'assemblée générale des associés, la société ne sera pas valablement engagée par les actes du ou des gérants.

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

Art. 19. Les articles 1830 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts sociales comme suit:

	Parts sociales
1. le sieur Eric Breckler, prénommé, quarante neuf parts sociales	49
2. la dame Véronique Damsin, prénommée, quarante neuf parts sociales	49
3. RIBAMBELLE 4 S.à r.l., pré-qualifiée, deux parts	<u>2</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de mille euros (1.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq cent (500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, décident:

- de nommer co-gérants de la société, le sieur Eric Breckler, prénommé, et la dame Véronique Damsin, prénommée,
- de fixer le siège de la société à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich.

Fait à Luxembourg le 12 avril 2007.

Pour RIBAMBELLE 4

Signatures

Référence de publication: 2007058212/287/106.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01053. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

Sofigest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 833 du 14 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1941 du 17 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

SOFIGEST

Signature

Référence de publication: 2007058776/2075/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01616. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Le bilan pour la période du 18 octobre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058794/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01284. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.647.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058791/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01292. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Still@Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007058774/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01312. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Dretschler IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 127.529.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Sven Strowig, Geschäftsführer, geboren in Marbach am Neckar (Deutschland) am 21. Dezember 1973, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Bungertstraße, 9.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung S T G HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, HRG Luxemburg Nummer B 109.668,

hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer:

- Herrn Sven Strowig, vorbenannt.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung DRETSCHLER IT S.à r.l., an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Contern.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Computerzubehör.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

	Anteile
1) Herr Sven Strowig, Geschäftsführer, geboren in Marbach am Neckar (Deutschland) am 21. Dezember 1973, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Bungertstraße, 9, zwei Anteile,	2
2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung S T G HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, HRG Luxemburg Nummer B 109.668, achtundneunzig Anteile,	98
Total: einhundert Anteile,	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herrn Sven Strowig ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Strowig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7061. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, auf atempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 10. Mai 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007059023/222/84.

(070060740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058939/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01629. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058937/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01628. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.987.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058935/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01627. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.982.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058934/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01626. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Jomago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 97.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058932/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01625. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.981.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058941/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01630. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007058942/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01631. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Elma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 29.539.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059157/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00425. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour WIND ACQUISITION FINANCE II S.A.

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007059145/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01377. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATTENFALL REINSURANCE
SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007058924/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01572. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Klaveness Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.154.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLAVENESS RE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007058928/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01569. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Foralim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORALIM S.A.
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007058912/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01396. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Dretschler FR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 127.530.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Herr Sven Strowig, Geschäftsführer, geboren in Marbach am Neckar (Deutschland) am 21. Dezember 1973, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Bungertstraße, 9.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung S T G HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, HRG Luxemburg Nummer B 109.668,

hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer:

- Herrn Sven Strowig, vorbenannt.

Welche Komparten den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung DRETSCHLER FR S.à r.l., an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Contern.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

Die Gesellschaft ist zur Errichtung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland befugt.

Art. 5. Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Computerzubehör.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

	Anteile
1) Herr Sven Strowig, Geschäftsführer, geboren in Marbach am Neckar (Deutschland) am 21. Dezember 1973, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Bungertstraße, 9, zwei Anteile,	2
2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung S T G HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, HRG Luxemburg Nummer B 109.668, achtundneunzig Anteile,	98
Total: einhundert Anteile,	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Herrn Sven Strowig, ernannt.

- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.
3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Strowig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7060. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 10. Mai 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007059026/222/84.

(070060743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Kingreal Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058763/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01479. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

CEREP Corvin One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.672.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058795/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01282. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Axome S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007058773/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02202. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Lowlands Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.369.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour LOWLANDS HOLDING SA

INTERGESTION SàRL

Signature

Référence de publication: 2007058771/5773/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02155. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Solma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 48.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058597/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Diafor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058596/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Samia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.491.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058764/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01482. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Aderland Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADERLAND HOLDING S.A.
I. Schul / N. Thirion
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058906/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01402. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVAX INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007058907/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01397. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN-CONTROLE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058913/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01395. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Skandinaviska Enskilda Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007058925/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01571. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Olle Olsson Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLLE OLSSON REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007058931/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01566. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Multicasting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 94.581.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTICASTING TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.581, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 27 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Remi Schneegans, employé privé, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Lockman, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue St Mathieu à L-2138 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Acceptation de la démission de Monsieur Charles Josa de son mandat d'administrateur.

3.- Nomination de Monsieur Théodore Fisher comme nouvel administrateur.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie de sorte que la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:
«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Charles Josa de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la nomination d'un nouvel administrateur et dont le mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2009:

Monsieur Théodore Fisher, employé privé, né à Pittsburgh, Pennsylvanie (USA), le 30 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Schneegans, B. Lockman, K. Louarn, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3539. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059075/242/63.

(070060789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Luxfenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 96, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 127.491.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Domingos Ribeiro Oliveira, commerçant, né à Mont Saint Martin, France, le 21 avril 1970 (Matricule 1970 0421 050), demeurant à L-4545 Differdange, 67, rue Pierre Dupong.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXFENSTER S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de pose et de montage de fenêtres, de portes, de meubles préfabriqués, de systèmes de protection solaire, ainsi que l'achat et la vente des produits et accessoires de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2007.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Monsieur Domingos Ribeiro Oliveira, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995,-

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Domingos Ribeiro Oliveira, commerçant, né à Mont Saint Martin, France, le 21 avril 1970 (Matricule 1970 0421 050), demeurant à L-4545 Differdange, 67, rue Pierre Dupong.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4540 Differdange, 96, rue Dicks Lentz.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ribeiro Oliveira, R. Schuman.

Enregistré à Esch/Al., le 8 mai 2007, Relation: EAC / 2007 / 4697. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 mai 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007058831/237/69.

(070060324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.